

**AUX PARENTS DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LE SERVICE DE GARDE DE l’ÉCOLE DE L’ENVOLÉE**

Chers parents,

Faisant suite au courriel que vous avez reçu du Centre de services des Draveurs conformément aux dispositions du Règlement modifiant le règlement sur les services de garde en milieu scolaire et suite à l’adoption du conseil d’établissement de l’école, nous vous informons des nouveaux tarifs qui entreront en vigueur et ce, dès maintenant.

#  HEURES DE FRÉQUENTATION

 Le service de garde est ouvert lors des 180 jours réguliers de classe.

 Les activités du service de garde sont réparties en 3 périodes soit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Préscolaire | Primaire |
| Période 1 - matin | 7h à 8h | 7h à 8h |
| Période 2 - dîner  | 11h35 à 12h55 | 11h35 à 12h55 |
| Période 3 - après-midi | 14h38 à 17h30 | 15h30 à 17h30 |

Lors des journées pédagogiques, les heures de fréquentation sont de 7h à 17 h 30.

#  STATUT DE FRÉQUENTATION

**Fréquentation régulière**

Les enfants doivent être présents sur une base régulière, c’est-à-dire au moins deux périodes par jour.

**Fréquentation sporadique**

L’élève ne répond pas à la définition de fréquentation régulière.

#  TARIFICATION

***La grille de tarification pourrait être révisée à la rentrée scolaire afin de tenir compte des règles budgétaires du MEQ.***

|  |
| --- |
| **TARIFICATION** |
|  Charge aux parents qui paient en retard |  Frais liés à la perception |
| Absence lors de réservation pour une activité spéciale | Frais engagés si non remboursables par le fournisseur. |
| Copie supplémentaire de relevés fiscaux | 5,80$  |
| Chèque retourné par l’institution financière | 23,19$  |
| **AMPLITUDE DE TARIFICATION** |
| Fréquentation régulière (par jour) | 3 périodes : 8,95 $ 2 périodes : selon les périodes ci-dessous, maximum, 8,95$ |
|  Fréquentation sporadique | 3,00 $ de l’heure d’ouverture :Matin : 3 $ Midi : 4 $Soir : 6 $Maximum 8,95$ par jour  |
|  Journées pédagogiques subventionnées  | 15,30 $ + 1,50 $ Supplément pour les heures excédant le nombre d’heures prévues aux règles budgétaires (Service de garde ouvert plus de 10 heures) =16,80 $+ les frais d’activité s’il y a lieu.  |
| Journées de la semaine de relâche | À venir |
| Pénalité pour retard en fin de journée | 5,00 $ par bloc de 10 minutes par fratrie |
| Frais de garde lors d’une journée pédagogique non subventionnée |  À venir |
| Absence lors de la réservation – journée pédagogique ou non subventionnée | Frais d’une journée pédagogique : 15,30 $+ supplément pour les heures excédentaires : 1,50 $+ plus l’équivalent de la subvention du MEQ : 9,23 $= 26,03$ |
| Absence lors de la réservation – journée de la semaine de relâche | À venir |

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au service de garde : (819) 568-2351

Bonne journée!

Marie-Josée Baril Mireille Desroches

Directrice École de l’Envolée Technicienne en service de garde